

Assemblée générale du Port de Plaisance
Séance du 15 juin 2021

Membres présents ou représentés

Mmes Danièle BRICHAUX, représentée
Véronique BROUCKAERT
Françoise COLINIA
Barbara CROMBEZ, représentée
Mélanie OUALI, Présidente

MM. Henri BROUET
Francis COLLETTE
Michel COMBLEZ
Allan COUEDON
Nicola DE PALMA, Adjoint à la Direction
Philippe DUCASTEL
Alain HANOT, représenté
Jean-Pierre HUYGE
Samy KAYEMBE, représenté
Christian LERICHE, Secrétaire
Alain MENIL, Vice-Président
Alexandre TODISCO
Michel VASKO, Directeur adjoint

Membres excusés ou absents

Mmes Sandrine JOB, excusée
Caroline TICHON, Trésorière, excusée
Natacha VANDENBERGHE, Directrice, excusée

MM. Jean-Luc BAUVOIS, excusé
Ludovic BOURGEOIS, excusé
Vincent DASCOTTE, excusé
Jérôme LAMBELIN, excusé
Sébastien LANNOY, excusé

Invitée

Mme Camille DESTREBECQ, Révisseuse d'entreprises

1. Les membres de l'Assemblée générale ont été convoqués par mail le 20/05/2021 (comportant l'ordre du jour).
2. Compte tenu des mesures de distanciation sociale, il a été proposé de tenir la présente Assemblée générale par vidéo conférence.
3. L'ensemble des membres de l'Assemblée générale présents ont marqué leur accord sur le principe de tenir l'Assemblée générale de manière virtuelle.
4. Une réunion par zoom vidéo communication a été organisée.
5. Il ressort de la liste des présences que le quorum des présences est rencontré, de sorte qu'il peut être valablement délibéré sur les points figurant à l'ordre du jour.

Mme la Présidente ouvre la séance à 18h15.

POINT 1 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 02 DECEMBRE 2020.

Le procès-verbal de l'Assemblée générale du 2 décembre 2020 a été envoyé aux membres de l'Assemblée générale en marge de la convocation à la présente séance.

Mme Véronique BROUCKAERT s'abstient, étant absente à la séance visée par ledit procès-verbal.

Après quoi, l'Assemblée générale, en séance du 15 juin 2021, décide, à l'unanimité (sous réserve de l'abstention de Mme BROUCKAERT expliquée ci-avant), d'approuver le procès-verbal de la séance du 2 décembre 2020.

POINT 2 : RAPPORT D'ACTIVITES 2020.

Le rapport d'activités a été envoyé aux membres de l'Assemblée générale en marge de la convocation à la présente séance.

M. VASKO présente le rapport d'activités.

Il rappelle l'impact de la situation sanitaire, avec la fermeture des frontières jusqu'au 15 juin.

En 2020, le nombre de visiteurs est de 355 contre 850 en 2019. Toutefois, le nombre de nuitées en 2020 a augmenté (1.496 en 2020 contre 1.246 en 2019), ce qui permet, dans une certaine mesure, de « compenser » l'impact négatif de la situation sanitaire.

Par ailleurs, durant cette période de fermeture forcée, le plan de communication a été mis à jour, conformément au plan d'actions 2020. Une nouvelle charte graphique a été réalisée, avec un nouveau logo. Une brochure multilingue (français, néerlandais, anglais, allemand) a été publiée Elle sera utilisée notamment sur les foires et salons.

La masse vestimentaire du personnel a été renouvelée, ce qui permet de mieux identifier les membres du personnel du port de plaisance.

La signalétique sur le site a été complétée via la pose de stickers sur les bâtiments, ainsi qu'un certain nombre de panneaux directionnels.

M. VASKO rappelle que le label « Wallonie destination qualité » a été octroyé au Port de Plaisance le 10.04.2020, en tant que poste avancé de la Maison du Tourisme de la Région de Mons. Sont mis en exergue, dans le cadre des motifs de cet octroi, les services offerts et la qualité de l'accueil.

Après quoi, l'Assemblée générale, en séance du 15 juin 2021, décide, à l'unanimité, d'approuver le rapport d'activités pour l'année 2020.

POINT 3 : COMPTES 2020 - POINT 4 : COMPTES 2020 : RAPPORT DES COMMISSAIRES, DU VERIFICATEUR AUX COMPTES – POINT 5 : APPROBATION DES COMPTES – POINT 6 : DECHARGE AUX ADMINISTRATEURS, AUX VERIFICATEURS ET AU COMMISSAIRE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2020.

Mme DESTREBECQ, réviseuse d'entreprises, est présente en vue de la présentation des comptes.

Elle souligne la stabilité de l'ASBL par rapport aux années précédentes.

M. COMBLEZ déplore l'absence de compte 55 dans les comptes. Mme la Présidente précise qu'un rectificatif a été transmis aux membres suite au Conseil d'administration.

Mme DESTREBECQ projette à l'écran le BNB figurant le compte 55.

Elle précise que les valeurs disponibles s'élevaient au 31/12/2020 à 105.005,98 €.

Le passif diminue suite aux poursuites des amortissements.

En 2020, le Port de Plaisance a généré un chiffre d'affaires de 59.277,07 €.

Le résultat de l'exercice est positif à concurrence de 2.641,37 € (diminution du chiffre d'affaires par rapport à l'an dernier. Le résultat de l'exercice précédent était, en effet, positif à concurrence de 7.312,18 €).

Mme DESTREBECQ, réviseuse d'entreprises, explique que les comptes rendent une image fidèle de la situation financière et comptable de l'ASBL.

Elle confirme qu'il n'a été décelé aucune anomalie dans les comptes du Port de Plaisance, qui reflètent fidèlement la situation. Le rapport du réviseur d'entreprises ne comporte donc pas de réserve.

Elle mentionne que la publication du mandat du réviseur d'entreprises n'a pas fait l'objet d'une publication au Moniteur Belge, ceci entraînant une mention au rapport.

Le rapport des Commissaires a également été transmis aux membres de l'Assemblée générale. Ce rapport précise que les comptes reflètent fidèlement la situation de l'ASBL.

Aux termes de la présentation des comptes, de la présentation des rapports du réviseur d'entreprises et des commissaires, et moyennant l'ensemble des explications :

- L'Assemblée générale, en séance du 15 juin 2021, approuve à l'unanimité les comptes 2020.
- L'Assemblée générale décide, à l'unanimité, de donner décharge aux Administrateurs, aux Vérificateurs et au Commissaire à la clôture de l'exercice 2020.

POINT 7: ENVOI DES DOCUMENTS (CONVOGATION - ORDRE DU JOUR - INSCRIPTION - PROCURATION).

M. DE PALMA propose à l'assemblée l'envoi systématique des documents (convocations, procès-verbaux, ordres du jour) uniquement par email avec accusé de réception de lecture, EXCEPTE pour les séances d'approbation des comptes dont les documents seraient toujours envoyés par voie postale. Cela permettrait de réaliser des économies en papier et en frais d'expédition.


Les statuts seront adaptés en ce sens.

Après quoi, l'Assemblée générale, en séance du 15 juin 2021, décide, à l'unanimité, d'approuver le principe de l'envoi des documents (convocation, ordre du jour, inscription, procuration) par voie électronique avec accusé de réception, excepté pour les séances d'approbation des comptes.


Il est rappelé qu'une visite du port aura lieu en septembre.

La séance est levée à 18h35.

Pour l'association:


Le Directeur adjoint
M. VASKO


Le Vice-Président
A. MENIL


La Présidente
M. OUALI